# **COMMUNE DE BEAUMONT**



### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille quatorze, le jeudi 11 décembre à vingt	
Présents	29	heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,	
Absents représentés	2	après convocation légale du mardi 02 décembre 2014, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.	
Absents non représentés	2		

### Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Aline FAYE, Didier CARON, Marie-Anne MEUNIER-ANGLADE, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, André JAMMOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjoints et Adjointes au Maire.

Jean GORY, Josiane MARION, Francis GAUMY, Francis CHATELLIN, Chantal SUSANNA, Michel PREAU, Agustina MONTJOTIN, Stéphane ISNARD, Alexandre TRINIOL, Géraldine COURNOL, François SAINT-ANDRE, Nadine PIALOUX, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Marie-Christine LEYMARIE, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, Gaël DRILLON.

## Absents représentés :

Mme Muriel VERDELLET représentée par Mme Chantal SUZANNA M. Allan RAUTER représenté par Mme Aline FAYE

### Absents non représentés :

Mme Delphine MENARD Mme Alix HIRLEMANN

Mme Josiane BOHATIER a été nommée secrétaire de séance.

M Le Maire: Mesdames et Messieurs mes chers collègues bonsoir.

### > APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 22/10/2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- APPROUVE le Procès-verbal de la séance du 22 Octobre 2014.

# 01. DESICION MODIFICATIVE N°3. BUDGET PRINCIPAL 2014.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour, 6 voix Contre et 1 Abstention :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 3 du budget principal 2014 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	-190 000 €	11 087 933.20 €
Investissement	-85 022 €	6 728 439.19 €

## 02. DECISION MODIFICATIVE N°2. BUDGET EAU POTABLE 2014.

**M. MARTIN** présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 30 voix Pour et 1 Abstention :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 2 du budget eau potable 2014 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	0 €	191 497.05 €
Investissement	1 780.58 €	259 521.16 €

### 03. DECISION MODIFICATIVE N°2. BUDGET ASSAINISSEMENT 2014.

M. MARTIN présente le rapport.

## Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 31 voix Pour :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 2 du budget assainissement 2014 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	0 €	1 056 258.12 €
Investissement	50 499.41 €	777 385.42 €

### 04. DECISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET ZAC DE LA MOURETTE.

**M. MARTIN** présente le rapport.

## Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 31 voix Pour :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 du budget ZAC de la Mourette 2014 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	0 €	8 403.13 €
Investissement	9 600 €	515 917.57 €

# <u>05. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER L'ACCORD LOCAL DE DEMATERIALISATION</u> DES PIECES JUSTIFICATIVES DEMATERIALISEES.

M. MARTIN présente le rapport.

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 31 voix Pour :

- **AUTORISE Monsieur Le Maire** à signer l'accord local tripartite de dématérialisation des pièces justificatives sur le Budget Principal, le Budget Annexe Eau Potable, le Budget Annexe Assainissement, le Budget Annexe ZAC de la Mourette et le Budget CCAS.

#### **06. ADHESION AU POLE SANTE DU CENTRE DE GESTION.**

M. JAMMOT présente le rapport.

# Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 31 voix Pour :

- ➤ **DECIDE D'ADHERER** à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail (option 1),
- ➤ PREND ACTE que les montants de cotisation pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion,
- ➤ **AUTORISE Monsieur Le Maire** à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,
- ➤ INSCRIT les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle Santé-Prévention.

# 07. CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES DE 1ère CLASSE.

M. JAMMOT présente le rapport.

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 31 voix Pour :

- **APPROUVE** la création de deux postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 32h00 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

# <u>08. CREATION D'UN POSTE DE PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE/SUPPRESSION D'UN POSTE DE PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE/SUPRESSION D'UN POSTE DE BRIGADIER.</u>

M. JAMMOT présente le rapport.

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 31 voix Pour :

- APPROUVE la création d'un poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet à compter du 8 février 2015,
- **APPROUVE** les suppressions :
  - D'un poste de Brigadier à compter du 01/01/2015
  - D'un poste de Puéricultrice de classe normale à compter du 8 février 2015
- **ADOPTE** de ce fait le tableau des effectifs du personnel tel qu'il figure en annexe.

### 09. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015. RECRUTEMENT DE PERSONNEL D'ENQUETE.

M. JAMMOT présente le rapport.

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 31 voix Pour :

- **AUTORISE** à prendre les mesures nécessaires pour ces recrutements ;

- **RETIENT** les modalités de rémunération ci-avant exposées et **AUTORISE**Monsieur le Maire à arrêter les attributions individuelles en fin d'opérations en vue des évaluations ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants à la rémunération et aux indemnités étant précisé que les recettes versées par l'INSEE viendront compenser l'inscription nécessaire au BP 2015 pour cette opération.

# 10. AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RESEAUX DE CHALEUR URBAINS DU MASAGE.

M. COGNERAS présente le rapport.

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 31 voix Pour :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la délégation de service public de « Convention de concession de production et de distribution de chaleur » sur les réseaux de chaleur urbains du Masage sur la Ville de BEAUMONT.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant.

### 11. CONVENTION MAPAJOU.

Mme FAYE présente le rapport.

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 31 voix Pour :

- -APPROUVE la convention ci- annexée avec l'association ARAMIS.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer avec l'association ARAMIS, la convention ci-annexée, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.
- **-ACCORDE** une subvention de cinq mille euros (5 000 euros) à l'association ARAMIS et la mise à disposition à titre gratuit des salles municipales valorisée à 2 000 euros par an.

# 12. AVENANT N°2 RELATIF A LA PROROGATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES ENTRE CLERMONT COMMUNAUTE ET LA VILLE DE BEAUMONT.

M. MARTIN présente le rapport.

Départ de Monsieur Didier CARON à 21h02.

### **INFORMATIONS.**

**DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.** 

M. CUZIN présente les décisions.

Le Conseil Municipal, PREND ACTE, de la présentation de ces décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal.

#### FIN DE L'ORDRE DU JOUR.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

Départ de Monsieur Alexandre TRINIOL à 21h39.

M. DRILLON: Merci. Je voudrais revenir sur le sujet de l'éclairage nocturne si vous me le permettez. Je dois vous avouer que je suis un petit peu perdu. J'ai assisté à la réunion publique que vous avez organisée le 04/11/2014. Dans cette réunion publique, dont on trouve le compte rendu sur le site de la mairie d'ailleurs, vous présentez le scénario que vous avez adopté. Pour faire court et si j'ai bien compris, en résumé la mise en place d'un éclairage un lampadaire sur deux dont l'économie du projet va nécessiter un investissement total de 144 000 € dont le coût pour la commune serait de 130 000 € et que le solde va être pris en charge par le SIEG. Puis donc, un deuxième axe, la rénovation du matériel, les lampes, dont là l'économie du projet nécessite si j'ai bien compris un investissement de 430 000 € au total avec un coût pour la commune de 387 000 € le solde encore étant pris en charge par le SIEG. Au total cela représente un investissement de 574 000 € comme c'est indiqué dans le diaporama avec donc un coût pour la commune de 517 000 € le solde toujours étant pris par le SIEG. Dans votre diaporama vous indiquez une économie annuelle de 58 100 € mais dans le document que vous avez publié « Beaumont notre ville » de novembre 2014 il est indiqué une économie annuelle de 5 900 € c'est-à-dire 10 fois moins. Voilà, c'était pour avoir des explications sur ces différences et ces écarts. Deuxième question que je me permets de poser, pour que l'ensemble des élus et des Beaumontois aient une vision très claire de ce projet, dans votre scénario toujours présenté lors de la réunion publique vous partez d'une hypothèse d'une hausse du coût de l'électricité de 5% pour la première année et ensuite d'une hausse de 2% pour les années suivantes. Je voulais vous demander si vous aviez fait des études d'impact ou une étude d'évaluation sur des hypothèses plus hautes du coût de l'électricité étant donné que l'on voit bien que ce coût risque d'augmenter fortement avec l'entretien de la filière nucléaire qui s'annonce comme de plus en plus indispensable. Je vous remercie pour ces précisions.

M. Le Maire: Vous savez, concernant les projections, les hausses envisagées ont va essayer de mieux faire que l'Etat et le gouvernement. Mais ce n'est pas ni moi, ni Monsieur COGNERAS qui les avons faites, ce sont les services spécialisés, et je crois d'ailleurs que vous connaissez la compétence, l'honnêteté et la vision de ces derniers. Ce sont des calculs, des éléments que nous ont faits à la fois le SIEG, l'ADUHME et tous ceux qui sont impliqués dans ce dossier. On peut toujours en discuter: en plus-en moins... De toute façon ce sont des prévisions qui par définition seront à un moment ou à un autre amenées à évoluer et à être affinées. Pour ce qui concerne la relation entre l'information du bulletin municipal et celle du site, celle du bulletin avait été publiée bien en amont des résultats des études et des tarifs et des sommes affinées.

**M. COGNERAS**: Je pense que le dernier rapport du SIEG qui vous a été présenté est le rapport final avec des amplitudes horaires qui ont été fixées. Elles vont être modifiées parce que jusqu'à preuve du contraire on a des retours plus que favorables sur le type de fonctionnement proposé. Ce qui veut dire que l'on va avoir une amplitude horaire d'extinction beaucoup plus large que celle qui est

actuellement en place. On va régler cela je pense début janvier voir mi-janvier. On éteindra à 22h, 22h30 et on débouchera donc sur encore plus d'économie. Sachez que l'on accélère aussi la manipulation pour la deuxième tranche puisque l'étude est en train d'être réalisée par le SIEG donc nous allons avoir le rendu et le coût très prochainement. Nous allons également avoir le rendu pour la rénovation du parc. Je dirais que l'extinction va plus vite que la rénovation du parc de matériel puisque là on a éteint 8 quartiers et on a rénové 5 zones. Ceci se fait en fonction des armoires électriques parce qu'il faut que la distribution parte de quelque part. On éteindra donc des quartiers plus importants que ceux que l'on va rénover. Cette rénovation prendra un peu plus de temps mais elle me parait une obligation du fait de l'augmentation de l'électricité, du fait que nous n'allons plus trouver de lampes sodium sur le marché, du fait que ces matériels sont énergivores au possible, du fait que tout ce qui était hublot éclaire les oiseaux et n'éclaire pas les passages piétons. Quand à la filière nucléaire on peut toujours en débattre mais je pense que si l'on n'avait pas cette énergie on serait encore plus cher au niveau électrique.

**M.** Le Maire: On va déjà faire un bilan des premiers résultats quand il sera temps et cela permettra d'affiner les prévisions mais je crois qu'il faut aussi à un moment faire confiance aux spécialistes qui maitrisent quand même ces dossiers et qui de plus sont capables d'avoir des modules qui permettent de se projeter un petit peu sur les perspectives qui peuvent être espérées.

M.SAINT-ANDRE: Pouvez-vous nous rendre compte de l'avancée des travaux de Clermont Communauté et tout particulièrement où nous en sommes sur la question de la transformation de notre communauté d'agglomération en communauté urbaine? Un comité de pilotage ou ad hoc, je ne sais pas comment il se nomme, a été mis en place, le Président de Clermont Communauté envisage de faire le tour des conseils municipaux pour présenter les enjeux. Nous pensons que cette question de la transformation en communauté urbaine est suffisamment importante pour que les élus que nous sommes mais aussi tous nos concitoyens aient une connaissance des enjeux qui vont être mis en débat. De ce point de vue là nous aimerions connaitre votre position, en tant que Maire de Beaumont, et en tant que membre du bureau de Clermont Communauté.

M. Le Maire: Merci. C'est bien volontiers que je peux vous parler de Clermont Communauté. J'étais en train de me dire, je trouve toujours assez délicieux que quelqu'un qui est membre de cette assemblée, et nous avons rendez vous demain matin à 8h00 me semble t'il, pose cette question. Vous avez également vu les dossiers inscrits à l'ordre du jour, en fait nous sommes dans une démarche d'étude aujourd'hui menée activement par le Président Oliver Bianchi et dans cette démarche de réflexion sur une éventuelle transformation en communauté urbaine je voudrais rappeler que nous sommes dans des délais qui se situent entre 15-18 et 20 mois. Effectivement, il y a un certain travail important de fond et nous y avons d'ores et déjà passé beaucoup de temps et un compte rendu sera fait à chaque étape. La Loi fait état de 31 compétences qui doivent être prises par les communautés urbaines, il y en a environ une quinzaine qui sont déjà exercées par Clermont Communauté. Il y a par ailleurs deux démarches qui ont été lancées qui sont des études de mutualisation. C'est ce que nous évoquions tout à l'heure. Une démarche, mais vous le savez aussi et vous avez bien le droit de poser la question, quand même en faisant l'ignorant, par le cabinet KPMG qui a fait la tournée des collectivités et qui vient juste de l'achever, dont la mission était d'examiner les capacités, les possibilités et les intérêts de mutualisation.

L'autre démarche est une démarche d'étude plus spécifique à propos des services instructeurs, qui a été menée par une fonctionnaire territoriale, provoquée par le fait que l'Etat et la Loi ont décidé qu'au 1<sup>er</sup> Juillet 2015 les petites collectivités, il y en a 13 à Clermont Communauté, qui n'ont pas de services instructeurs qui leurs sont propres, ne pourraient plus faire instruire leurs dossiers par la Direction Départementale des Territoires. Il y a donc une réflexion assez urgente qui doit être menée par Clermont Communauté. Donc aujourd'hui la position défendue par le Président Olivier Bianchi c'est de se positionner dans un schéma général d'évolution des collectivités, des intercommunalités et il se positionne surtout dans le fait que dans les prochaines dispositions de dotations de fonctionnement, et on le voit bien malheureusement aujourd'hui dans toutes les collectivités qui, entre les dépenses qui leurs sont imposées comme la réforme des rythmes scolaires et les dotations qui diminuent, sont toutes en très grande difficulté y compris la ville chef lieu et la ville métropole puisque c'était inscrit dans la presse, que le passage en communauté urbaine permettrait sans doute d'avoir quelques autres moyens.

Ce dossier est extrêmement délicat et doit être mené au cas par cas, compétence par compétence et commune par commune. C'est heureusement la démarche qui a été engendrée par le Président. Pour ce qui concerne ma position je vais vous la donner mais elle est celle qui est partagée par beaucoup d'autres. Après avoir longtemps et souvent à juste raison rouspété, craint et crié contre l'Etat qui supprimait les services de proximité il serait dommage que ce soient les élus qui contribuent, à leur tour, à une démarche d'éloignement des services de proximité et donc d'éloignement de ceux-ci de la population. Il nous faudra donc pour cette opération, si elle va à son terme, mener une opération à la fois de compétences exercées sur un plan communautaire et d'exercice de cette compétence devant rester au plus près des citoyens. C'est l'opinion de beaucoup de collègues et c'est en tout cas la mienne. Dans cette démarche d'échange d'information, d'échange de position, d'explication aussi, le bureau de Clermont Communauté et même le collège des maires élargi aux présidents de groupes a proposé que le Président de Clermont Communauté fasse le tour des 20 communes, et je ne doute pas que vous ayez l'information. C'est d'ailleurs une disposition de la Loi qui est dans le règlement des communautés d'agglomération, il y avait d'ailleurs un certain nombre de villes qui avait souhaité que le Président vienne devant les conseils municipaux, cela ne s'est jamais produit. Le Président Olivier Bianchi a décidé, selon un calendrier qui n'est pas encore établi, de se rendre devant chaque conseil municipal en réunion de travail, c'est-à-dire en réunion privée entre fin janvier et mars. Ceci à caler avec les éventuelles périodes neutralisées par la campagne électorale etc.

Voilà ce qu'il va se passer. Pour l'instant, très franchement c'est encore une phase d'étude, vous avez d'ailleurs assisté aux missions qui ont été confiées à propos de tourisme à notre collègue voisin et ami Roger GARDES et il y aura d'autres missions qui seront confiées. Ceci avant d'examiner les tenants et aboutissants et les avantages et inconvénients. Ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire c'est qu'il y a un vrai choix entre deux axes essentiels : mutualisations d'une part et prises de compétences d'autre part. Sans doute, les mutualisations peuvent être un marchepied et elles peuvent peut-être fonctionner par bassins de vie, pour ce qui est des compétences c'est un peu différent sauf s'il y a, quasi immédiatement avec la prise de compétences, un retour et une subrogation redonnés aux collectivités pour qu'elles exercent ces compétences en leur lieu et place et là où elles sont c'est-à-dire sur le terrain. Il y a également une autre disposition qui est envisagée par le Président, qui mérite d'être affinée, c'est qu'il y aurait visite dans des communes et communautés d'agglomérations qui ont déjà « essuyé certains plâtres » dans la création de communautés urbaines. Il existe différentes réalisations et sans doute serait-il assez utile que l'on bénéficie de ces expériences là. Le dossier vient à peine d'être ouvert, il démarre mais tout reste encore à écrire et à décider.

**M. SAINT-ANDRE**: D'abord, je vous remercie de toutes ces explications parce qu'il me semblait normal que ce soit vous qui les donniez et non pas moi.

M. Le Maire: C'est bien volontiers que je l'ai fait et on pourrait en parler longtemps.

**M. SAINT-ANDRE**: Si je m'étais permis ce type d'explication, vous m'auriez peut-être retoqué avec juste raison. Simplement, une petite remarque concernant les services instructeurs qui sont mutualisés, cela passe demain matin en conseil communautaire, ce n'est pas du tout la même chose que le sujet de la communauté urbaine. Il s'agit d'une obligation liée au changement de la Loi et nous n'étions pas d'ailleurs concernés puisque nous instruisons les dossiers d'urbanisme déjà depuis plusieurs années et que c'est à déconnecter de la question du passage en communauté urbaine.

M. Le Maire: Pas tout à fait.

**M. SAINT-ANDRE** : En communauté urbaine nous aurions la compétence urbanisme mais elle n'est pas à calquer sur la compétence instruction des permis de construire.

M. Le Maire: Vous aurez sans doute le temps de relire d'ici demain matin le texte de la délibération proposée. C'est un texte qui pose le principe de l'étude de cette disposition et je crois me souvenir qu'il est inscrit et qu'il est dit que cette délibération n'est qu'une ouverture à une démarche, que le Président va d'ailleurs proposer, qui est de s'adjoindre les compétences et les conseils d'assistance d'un cabinet d'assistance à maîtrise d'œuvre afin d'évoquer toutes ces questions. La délibération de demain précise même qu'il y aura possibilité de retour et qu'il s'agit de l'ouverture d'un dossier car il y a une question de délai concernant les petites communes. Je ne vais pas trahir de secret pour vous dire que lors de la visite et de la mission donnée à Mme FOURNIOUX pour ne pas la citer, le tour a été vite fait. Les petites communes souhaitent une mutualisation et toutes celles qui ont des services instructeurs souhaitent les garder pour une prestation au plus près de la population puisque nous savons et vous savez, cela ne date pas d'aujourd'hui, que les services nous disent qu'avant le bouclage d'un dossier d'instruction il y a souvent eu trois contacts physiques avec notamment l'architecte, le propriétaire etc. Nous avons la position de dire que si l'on éloigne ce service beaucoup plus loin dans une plus grande administration il sera sans doute difficile de conserver ce contact-là. La délibération que vous évoquez correspond juste à une ouverture du dossier, ce n'est pas encore une délibération de décision bien entendu.

Mme THOMAS : Je crois que la société KPMG, qui a d'ailleurs été payée 74 000 € pour cette étude, est déjà venue présenter ses travaux à Aubière devant les élus.

M. Le Maire: Non, il ne s'agit pas de cela du tout. Ils ont fait le tour des collectivités pour prendre le sentiment général. Ils n'ont pas rendu leur rapport encore. Les élus ont souhaité qu'il le soit le plus rapidement possible.

**Mme THOMAS**: Il me semblait qu'il y avait déjà eu une première présentation à Clermont Communauté.

M. Le Maire: Non pas du tout. Je peux vous assurer que cela n'a pas été fait. Par contre, ils ont terminé leur tour de consultation des collectivités. Sur la somme de rémunération de la mission vous avez raison, il a d'ailleurs été rappelé que dans le mandat précédent il y avait déjà eu des études d'allouées pour 55 000 € et qui n'ont jamais été rendues et dont on n'a jamais eu les conclusions. Nous souhaitons donc qu'il n'en soit pas de même avec celles qui sont lancées.

**Mme THOMAS**: Je souhaitais dire par ailleurs qu'il est bien que des réunions aient lieu pour les élus mais qu'il serait bon que les habitants soient aussi associés et informés.

M. Le Maire: C'est exactement ce qui est prévu mais je pense qu'il faut y aller graduellement. M. SAINT-ANDRE le disait tout à l'heure, il faudra informer tous les membres représentants des collectivités à Clermont Communauté, ensuite l'échelon supplémentaire sera les conseils municipaux. Le Président a formulé un certain nombre de souhaits très précis quant à ce que ce soient de vraies réunions de travail avec des questions. Dans un second temps, il sera prévu, bien

entendu, des communications publiques peuvent être un peu élargies en termes de territoire parce que cela pourrait être défini par bassin de vie pour aller plus vite. C'est tout à fait dans la démarche et tout à fait ce qui est souhaité.

Mme THOMAS: Pour finir, on nous dit que l'on aura quelques autres moyens en communauté urbaine dont on ne connaît toujours pas le montant, par contre on connaît très bien, il suffirait de faire une addition, la diminution de la DGF qui est prévue sur l'ensemble des communes et je crains que ce montant ne soit largement supérieur aux quelques autres moyens qu'une communauté urbaine se verrait alloués. Vous dites que vous allez vous rendre dans d'autres communautés urbaines qui « auraient essuyé les plâtres », cela je ne sais pas si le terme est exact. Je pense que les communautés urbaines qui ont été créés il y a 15 ou 20 ans n'ont rien à voir avec les communautés urbaines qui se créent aujourd'hui dans le cadre de la réforme territoriale : nous ne sommes plus du tout dans le même schéma.

M. Le Maire: Nous sommes bien d'accord. La visite, encore une fois, n'est pas d'aller voir la CUB de Bordeaux qui a déjà une longue histoire, mais il y a des communautés urbaines qui sont récentes. Il y a celle de Rennes par exemple qui est souvent citée. Il y en a d'autres, comme Nantes, mais qui sont d'une échelle différente en population. Aujourd'hui, beaucoup sont en train de mener cette réflexion là: c'est le cas à Orléans, c'est le cas à Grenoble, pour Lyon il s'agit d'une formule tout à fait particulière où tout est intégré. Les services de Clermont Communauté sont en train d'affiner tout cela pour voir ce qui est de taille comparable avec Clermont Communauté et les expériences menées qui pourraient nous apporter un certain nombre d'enseignements. Vous savez, déjà les cadres fonctionnaires territoriaux de Clermont Communauté sont déjà partis à un certain nombre d'endroits, sont déjà allés à des sessions de formation et donc sont aussi capables de manager et de monter des opérations comme celle-ci et nous leur faisons totalement confiance. Cela nécessite parfois des échanges précieux avec des élus pour que cette approche ne soit pas seulement une approche technicienne. Je pense que cela va tout à fait dans le sens de vos souhaits et pensées.

**Mme LEYMARIE**: Dans un tout autre registre il y avait au rond point du Pourliat un panneau indiquant « Beaumont Ville fleurie » avec une fleur et ce panneau a disparu depuis plusieurs mois. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ?

**M. Le Maire** : Je pense qu'il avait disparu en 2013 déjà car je me suis posé la question plusieurs fois. Je ne sais pas si la ville de Beaumont a été victime d'un collectionneur ou d'un vandale mais cela fait fort longtemps qu'il a disparu : je pense que cela date au moins de la mi-2013.

**M. COGNERAS**: Concernant la fleur elle est toujours là, nous l'avons toujours. Le panneau va être refait mais nous ne pouvions pas le faire tant que la commission n'était pas passée et que nous soyons assurés de garder notre fleur. Nous allons donc pouvoir remettre un panneau avec une fleur puisque nous sommes sûrs de la garder jusqu'à la prochaine commission.

M. MANTELET: Sur le thème du développement durable j'aurais quelques questions. Nous avions initié un travail sur la biodiversité en ville en démontrant, avec un partenariat avec les apiculteurs, que la qualité de notre environnement pouvait être meilleure que celle de la plaine de Limagne grâce aux analyses polliniques du miel de Beaumont. Depuis plusieurs années était organisée en direction de nos concitoyens adultes ou enfants une semaine dédiée à l'environnement, à la biodiversité et aux relations avec l'espace naturel sensible de la Châtaigneraie, le bassin d'orage du Pourliat, le chemin vert etc. Cette année, cette semaine n'a pas été programmée à l'automne, seul le week-end des 15 et 16 novembre je crois a eu lieu avec le prix des écoles de Beaumont qui a été maintenu. Je pense que c'est peu et je voudrais savoir si, sur les années à venir, il y aura une reprise en puissance de ces actions ? Après la fin des travaux de l'hôtel de ville les ruches devaient revenir au plus près de

la mairie qu'en est-il ? Est-ce que la convention avec les apiculteurs va être modifiée et présentée lors d'un prochain conseil municipal ? J'ai une question également sur les plantes rares qui avaient été trouvées à l'occasion de la visite de Clermont Communauté sur la biodiversité : on avait découvert des plantes endémiques, rares, à protéger et qui devaient apparaître dans le parc Bopfingen à proximité de la mairie pour faire connaître aux Beaumontois les espèces de la Biscutelle de Lamotte aussi appelée Lunetière, découverte dans la Châtaigneraie, et la Vesce de l'Oiseau, découverte à proximité de la ville de Beaumont. Est-ce que ce projet va être relancé ? Qu'en est-il aujourd'hui de ces différents thèmes ?

M. Le Maire : Il n'y a pas eu rien de fait sur le thème de la biodiversité et de l'environnement. Je vais céder la parole à notre collègue Mme BOHATIER qui suit cela de très près. Elle aura peut-être l'occasion de nous dire qu'elle a participé à un certain nombre de déplacements et réunions. Il y a eu plusieurs opérations sur plusieurs jours menées avec le collège, par exemple sur la Châtaigneraie. Pour ce qui concerne les ruches nous en suivons l'évolution de près. Vous savez qu'il y a une personne qui les a prises en charge que nous voyons assez souvent qui est très content de leur évolution. Elles ont été d'ailleurs restaurées et il y a des périodes qui sont plus appropriées pour le déplacement des ruches et c'est lui qui nous donnera le tempo en fonction de son appréciation. Il nous a dit que pour l'instant elles s'étaient particulièrement bien acclimatées là où elles sont et que c'était intéressant dans le sens de renouvellement du cheptel et qu'il ne fallait surtout pas, en l'état actuel, les déplacer. Nous continuons, bien entendu, à voir un œil là-dessus. Je voudrais dire également que nous avons fait mener, d'ailleurs certains s'inquiétaient et s'imaginaient qu'il y avait des perspectives de construction, des études à propos du parc de Boisbeaumont et des relevés notamment pour, dans un temps prochain, améliorer l'accessibilité de ce parc et pour le mettre, au bout du compte, aux normes PMR. Il s'était largement détérioré et les pourcentages des pentes relevés n'étaient pas acceptables. Tous les relevés techniques sont achevés, il y avait une mission de géomètre à ce sujet. C'est aussi un dossier que nous avons mené. Pour ce qui est des plantes rares, nous n'allons pas nous raconter d'histoires, nous ne nous sommes pas interrogés sur cette question. D'ailleurs, ce qui est rare, il vaut mieux certaines fois savoir le laisser là où il est et dans son biotope. Nous n'avons pas prévu, pour l'instant, de transposer et d'identifier des plantes rares sur la rue de l'hôtel de ville.

Mme BOHATIER: A propos de la convention avec les apiculteurs, la convention avait été rédigée l'année dernière en début d'année 2014 mais elle n'avait pas été signée. Nous l'avons donc revue et je me suis rendue à l'Assemblée Générale des apiculteurs le mois dernier à Aubière et elle a donc pu être signée. Bien entendu, je pense que c'est une action que nous reconduirons l'année prochaine. Les abeilles sont en bonne forme à la Châtaigneraie et notre référent est bien content de ses petites protégées.

#### Départ de Monsieur Jean GORY à 21h45.

**M. Le Maire** : Madame Thomas, vous souhaiteriez que l'on aborde le vœu que vous nous avez distribué ?

Mme THOMAS: En effet, je propose à l'assemblée un vœu dont je vous donne lecture.

« Vœu contre le partenariat transatlantique.

Le 14 juin 2013, la commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les états membres pour négocier avec les Etats Unis le Transatlantic Free Trade Area « TAFTA » en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. Cet accord vise à instaurer un marché de libre échange entre l'Union Européenne et les Etats Unis soit la libre circulation des marchandises, des capitaux et des services.

Négocié dans le plus grand secret, il pourrait être paraphé d'ici 2015 sans la consultation des citoyens et des élus.

Il a ainsi pour ambition de démanteler les droits de douanes restant notamment dans le secteur agricole et de supprimer les barrières non tarifaires. Il prévoit en effet que les législations en vigueur des deux côtés de l'atlantique soient « harmonisées » pour faciliter le libre échange ce qui signifie en clair qu'il s'agira de retenir les moins contraignantes.

Or les Etats Unis sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle. Ils refusent d'appliquer les principales conventions sur le travail de l'OIT, le protocole de Kioto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité et également les conventions de l'Unesco pour la diversité culturelle.

Ce marché commun libéral, s'il est signé, tirera toute l'Europe vers le bas.

De plus cet accord permettra aux entreprises et en particulier aux multinationales d'attaquer en justice les états ou collectivités qui, par leurs normes de santé, de protection de l'environnement, entre autres, les empêcheraient de mener à bien leur développement. Il leur sera alors possible de réclamer des dommages et intérêts pour perte d'exploitation.

Ce sera vrai aussi bien pour l'exploitation de gaz de schiste que pour l'importation du bœuf aux hormones et du poulet lavé au chlore...

Outre la menace politique et démocratique qu'elle induit une telle instrumentalisation de la justice limitera la capacité des états et des collectivités à maintenir des services publics de qualité, à protéger les droits sociaux, l'environnement et la santé, à maintenir des activités culturelles préservées du marché.

Qui plus est, toutes les matières qui auraient fait l'objet d'amendements pour échapper à l'accord en cours de négociation pourront être réintroduites dans des négociations ultérieures que conduira un conseil de coopération réglementaire, dont on ignore qui la composera et qui la contrôlera.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Beaumont réuni en séance plénière le 11 décembre 2014 :

- Demande l'arrêt des négociations sur le TAFTA
- Exige la diffusion publique immédiate des éléments de la négociation
- Réclame l'ouverture d'un débat national sur ce projet avec la pleine participation des collectivités territoriales et de leurs habitants
- Refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé et de protection des travailleurs.

Merci. »

M. Le Maire: Bien merci. Ecoutez, ma chère collègue, vous aurez sans doute et je pense que vous le saviez, noté déjà mon grand libéralisme et mon objectivité puisque j'ai accepté de soumettre ce vœu, je l'ai fait édité, il était distribué et vous venez de nous en donner connaissance. Je voudrais simplement, à ce stade-là, vous faire remarquer et vous rappeler l'article 6 de notre règlement intérieur voté à l'unanimité le 27 mai 2014 et qui précise: « Le conseil municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local article L.2121-9 du CGCT. » Le conseil municipal peut délibérer, adopter ou rejeter ces vœux. Ce vœu ne rentre à aucun moment et par aucun bout dans

les dispositions de notre règlement intérieur et comme celui-ci le prévoit je propose au conseil municipal que ce vœu soit rejeté puisqu'il n'est absolument pas conforme au règlement intérieur du conseil municipal.

Mme THOMAS: Excusez-moi Monsieur. En même temps que je vous ai communiqué ce vœu, je vous ai communiqué un texte de Monsieur Raoul Génard qui explique parfaitement que, contrairement à ce que vous croyez, ce TAFTA impactera également les communes. Il impactera toutes les décisions prises de toutes les collectivités quelle que soit leur taille et une mairie qui décidera, par exemple, de lancer un marché pour sa cantine ne pourra pas résister à une entreprise qui décidera de venir également. Vous vous trompez, cela impacte, et si ce n'était pas si grave, pensez-vous que ce serait secret ? C'est extrêmement grave et cela impactera nos collectivités locales.

**M.** Le Maire: Vous nous demandez de délibérer sur des choses secrètes. Il faut rester les pieds sur terre, moi je respecte toutes les opinions et les positions. Vous pouvez effectivement défendre ce texte et tout ce que vous voudrez. Ici, moi je m'en tiens à ce qu'est la réglementation: encore une fois nous avons un règlement intérieur approuvé à l'unanimité et les choses y sont très précisément écrites. Je soumets donc au conseil municipal la proposition de rejeter ce vœu en le mettant aux voix.

# Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 19 voix Pour, 8 voix Contre et 4 Non Participations au Vote :

#### REJETTE cette proposition de vœu.

**M. DRILLON** : Monsieur le Maire, permettez-moi de compléter l'intervention de ma collègue Christine THOMAS.

M. Le Maire: Généralement on n'intervient pas après un vote, mais je vous y autorise.

M. DRILLON: J'avais demandé la parole avant mais vous ne m'avez pas passé la parole.

M. Le Maire : Je ne l'avais pas vu, excusez-moi, je vous en prie.

M. DRILLON: Je vous excuse, il n'y a pas de problème. Je vais me permettre de faire mon intervention maintenant pour compléter ce que disait Christine THOMAS. Je suis complétement d'accord avec son interprétation des textes et les impacts locaux sur les collectivités territoriales seront bien réels et je pense donc que cela entre bien dans le champ de compétences de nos délibérations. Et d'ailleurs un certain nombre de collectivités, qui n'ont certes pas le même règlement intérieur que nous, ont déjà pris ce type de délibération mesurant l'impact réel qu'il va y avoir sur les concitoyens de chaque collectivité. Je voudrais compléter par deux informations qui me paraissent essentielles : il y a une initiative citoyenne européenne qui est en cours sur le sujet auprès de la commission européenne. Il y a déjà plus de 1,1 million de citoyens dans différents pays qui soutiennent cette initiative mais aussi plusieurs centaines d'organisations qu'elles soient associatives, politiques, écologiques, sanitaires, sociales qui sont mobilisées autour de cette initiative citoyenne européenne dont l'objectif est de deux ordres : d'inviter la commission européenne à ces accords internationaux en soulignant que les peuples européens sont totalement contre ces accords, mais aussi de réaffirmer que ces mêmes peuples européens, dont nous sommes à Beaumont, n'ont jamais donné pouvoir aux représentants de la commission pour négocier ce type d'accord qui est totalement anti-démocratique. Pour signer cette initiative citoyenne j'invite tout le monde à se rendre sur le site : www.stop-ttip.org afin de soutenir cette mobilisation. Je vous signale aussi l'existence cette fois d'une pétition européenne qui a été adressée au parlement européen avec l'objectif donc de pousser nos élus et nos députés européens à agir contre la commission sur ce projet d'accord. Cette pétition porte la référence 2328-2014 vous pouvez la trouver sur le site des pétitions et vous associer à la démarche si effectivement vous soutenez le fait de résister. Merci.

**M. Le Maire** : Merci. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler, je ne vais pas paraphraser un ancien Président de la République qui concluait lorsque c'était extrêmement compliqué et parfois très tortueux « vaste programme ».

#### **QUESTIONS PUBLIQUES.**

Une personne indique qu'elle a écrit à la commune le 24 septembre car la mise en accessibilité du relais poste commerçant du Masage n'est toujours pas effectuée. Elle souhaite savoir quand est-ce que cela sera fait.

**M.** Le Maire : La demande a été transmise dans les jours qui ont suivi et peut-être même dès le lendemain et on m'a répondu qu'effectivement cela ferait l'objet de travaux nécessaires et qu'il y aurait accord, répartition de la responsabilité entre le commerçant et les services de la Poste.

La personne dit qu'il est toujours inaccessible et que cet état de fait est particulièrement scandaleux.

M. Le Maire: Cette réalisation ne nous incombe pas mais je peux vous affirmer ce que j'ai fait, c'est à dire, avoir transmis cette demande le plus rapidement possible, dans les 48 heures, pour signaler cet état de fait. Je peux très prochainement relancer puisque le relais est en service. Les services techniques de l'entreprise la Poste devaient regarder cela. Je les relancerai comme je l'ai fait la première fois. Merci de ce rappel.

Une autre personne aborde la question du bureau de Poste du Masage. Elle fait référence à la lettre ouverte adressée aux élus et signale que dans le relais Poste commerçant beaucoup d'opérations ne peuvent pas être effectuées. Les habitants sont obligés de se rendre à la Poste avenue du Mont Dore ou dans d'autres bureaux éloignés. Les opérations « chronospost » notamment ne sont pas possibles dans ce relais. Le Masage est un quartier déjà excentré et la personne pose le problème des personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer sur un autre bureau de Poste.

M. Le Maire: J'ai dit et je redis que je ne rouvrirai pas le débat sur la Poste ce soir. Tout le monde connaît les positions de tout le monde et les invraisemblances qui sont racontées ou qui sont écrites. J'ai interrogé les services de la Poste, j'en ai même le détail opération par opération, et la conclusion c'est que tous les types d'opérations qui seront réalisées dans le relais Poste commerçant représenteront plus des 2/3 de tout ce qui est réalisable dans un bureau de Poste et qu'effectivement la différence sera, sans difficultés, exercée au bureau de Poste de l'avenue du Mont Dore. « Chronospost » sera aussi possible dans le relais, c'est ce que m'écrit la Poste.

**Mme THOMAS**: Nous avons une liste des opérations qui ne sont pas possibles depuis un relais Poste commerçant et elles sont nombreuses.

M. Le Maire: On m'avait soumis une liste d'opérations possibles dans un bureau de Poste et non pas dans le bureau de Poste qui existait au Masage. Le relais Poste fonctionnera dans des conditions

assez comparables avec l'ancien bureau de Poste. Toutes ces questions il faudrait les poser à la Poste, je ne suis pas le porte-parole de la Poste, je ne suis pas l'entrepreneur de la Poste. La poste est une entreprise privée à 80% détenue par l'Etat, il faut s'adresser à ceux qui en ont la responsabilité même si on veut essayer de faire croire que c'est la faute du Maire de Beaumont! Mais non Madame THOMAS! C'est un mensonge, je le dénonce ici! Sur ce, la séance est close, je vous remercie.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.